

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Entretien

Bruno Chupin et Rémy Kaestlé

Médicys : la plate-forme de médiation des huissiers de justice

Propos recueillis par Raphaëlle Sochon

Page 5

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Droit de suite et aménagement contractuel

DOCTRINE

Page 9

■ Concurrence / Consommation / Distribution

Pierre Arhel

Activité de la cour d'appel de Paris dans le domaine de la concurrence (Janvier-Mars 2019)

CULTURE

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Une canne pour Napoléon

ACTUALITÉ

Entretien



Médicys : la plate-forme de médiation des huissiers de justice ¹⁴⁴ⁿ³

Entretien avec Bruno CHUPIN, directeur du développement de Médicys et Rémy KAESTLÉ, huissier de justice, médiateur de Médicys

Propos recueillis par Raphaëlle SOCHON

Le développement des modes amiables de résolution des conflits constitue un enjeu de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

En 2015, Médicys a été créée à l'initiative de la Chambre nationale des huissiers de justice pour encourager la médiation sous toutes ses formes, encadrée par des huissiers de justice. Rencontre avec Bruno Chupin, directeur du développement, et Rémy Kaestlé, huissier de justice et médiateur de Médicys.

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice renforce l'obligation de conciliation et de médiation avant la saisine des juridictions civiles, notamment pour les litiges de voisinage. Ces dispositifs de règlement amiable des conflits ont été voulus par le législateur pour désengorger les tribunaux des contentieux du quotidien. L'idée est de proposer une alternative non judiciaire simple, rapide et moins chère. Depuis 2015, l'association Médicys, regroupant 250 huissiers de justice médiateurs, sur une plate-forme offre plusieurs types de médiations pour traiter les litiges entre deux parties. La plate-forme a été créée à l'initiative de la Chambre nationale des

huissiers de justice et en collaboration avec le laboratoire de cyberjustice de l'université de Montréal. Au Canada, la médiation est en effet davantage utilisée qu'en France, ce qui les a amené à développer des outils pour rendre plus efficaces et rapides les processus de médiation.

La médiation la plus utilisée sur la plate-forme est la médiation de consommation qui est obligatoire depuis 2016 à la suite d'une directive européenne de 2013. Elle oblige l'ensemble des entreprises en contact avec les consommateurs de désigner un médiateur de la consommation et d'en informer leurs clients. Il s'agit d'un service gratuit pour les consommateurs et à la charge de l'entreprise. .

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34